



**PROJET D'ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020**

**19 h 30**

Présents :

- Monsieur Steve Plante, maire
- Monsieur Michel Ouellet, conseiller au siège n°1
- Monsieur Michel Martineau, conseiller au siège n° 2
- Madame Manon Leblanc, conseillère au siège n° 3
- Madame Dona Bouchard, conseillère au siège n° 4
- Monsieur Stéphane Amireault, conseiller au siège n° 5
- Madame Vicky Robichaud, conseillère au siège n° 6
- Madame Guylaine Comtois, directrice générale
- Madame Flavie Robitaille, greffière et directrice générale adjointe

-----

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.*

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Je propose que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence. La transcription sera publiée avant l'adoption du procès-verbal.

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

**1.1 Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Je propose d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points :

3.9 Résolution modifiant la résolution 357-12-2019 afin d'affecter une dépense au surplus non-affecté

5.4 Résolution autorisant le dépassement des coûts estimés du contrat d'asphaltage

7.5 Résolution autorisant un mandat de services professionnels pour d'analyse de l'armature commercial

8.2 Résolution autorisant l'octroi de mandant de fourniture et d'installation de matériel audio-visuel pour l'église

### 9.1 Lettre ajustement de l'aide financière pour la pandémie de COVID -19.

*Madame la Conseillère Manon Leblanc*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **1.2 Résolution autorisant le changement de l'heure de la séance de décembre du conseil municipal**

*Monsieur le Conseiller Michel Martineau*

En l'absence de public aux séances du conseil, je propose que la séance du conseil du mois de décembre soit déplacée à 16 h conditionnellement à ce que les conditions sanitaires empêchent la tenue de la séance en public.

*Madame la Conseillère Manon Leblanc*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **1.3 Résolution approuvant le procès-verbal de la séance précédant la présente séance**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Je propose d'approuver le procès-verbal de la séance suivante :

- Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 21 octobre 2020 à 19 h 30

*Madame la Conseillère Manon Leblanc*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **1.4 Dépôt des commentaires relatifs à la demande de dérogation mineure #2020-014 sur le lot 5 458 594 au 116-118, place Carignan**

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure visant à autoriser une entrée charretière et une aire de stationnement de 9,62 m de largeur et empiétant de 35,53 % (4,16 m) devant la façade principale de la résidence alors que les normes prévues sont de 7 m de largeur maximum et qu'un seul empiètement vis-à-vis la façade principale correspondant à la section habitée du bâtiment de 15 % maximum de cette façade est autorisé pour une entrée charretière et une aire de stationnement d'une habitation bifamiliale isolée située sur le lot 5 458 594 au 116-118, place Carignan.

Aucun commentaire n'a été déposé.

**1.5 Dépôt des commentaires relatifs à la demande de dérogation mineure #2020-022 sur le lot 5 780 967 au 24, rue du Couvent**

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant l'ajout d'une quatrième entrée charretière pour donner accès à une aire de stationnement alors que la norme prévue est d'un maximum de 3 entrées charretières pouvant donner accès à un stationnement en zone commerciale situé sur le lot 5 780 967 au 24, rue du Couvent.

Aucun commentaire n'a été déposé.

**1.6 Dépôt des commentaires relatifs à la demande de dérogation mineure #2020-024 sur le lot 2 363 406 (rue Poitras) et le lot 2 363 415 (rue du Soleil)**

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant un échange du lot 2 363 406 (rue Poitras) contre le lot 2 363 415 (rue du Soleil) visant à créer deux nouveaux terrains réguliers constructibles de 45,72 m de largeur par 30,48 m de profondeur (1 393,5 m<sup>2</sup>) et de 54,87 m de largeur par 27,43 m de profondeur (1 505,08 m<sup>2</sup>) alors que les normes prévues sont de 50 m de largeur, 60 m de profondeur et 4 000 m<sup>2</sup> de superficie pour un terrain non desservi non riverain situé à l'intérieur d'un corridor riverain.

Aucun commentaire n'a été déposé.

**1.7 Dépôt des commentaires relatifs à la demande de dérogation mineure #2020-025 sur les lots 6 252 664 et 6 252 666 au 110, place Melançon et 141, rue Charpentier**

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure visant à autoriser une allée d'accès et allée de circulation unidirectionnelle de 4,6 m de largeur donnant accès à un projet intégré projeté alors que la norme prévue est que seule une allée bidirectionnelle d'au moins 6 m de largeur peut desservir un projet intégré situé sur les lots 6 252 664 et 6 252 666 au 110, place Melançon et 141, rue Charpentier.

Aucun commentaire n'a été déposé.

**2. RÉGLEMENTATION**

**2.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet du Règlement numéro 050 établissant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la ville**

*Madame la Conseillère Vicky Robichaud*

Le projet de règlement a pour but de préciser les tarifs à appliquer pour l'utilisation de biens ou de services de la Ville de L'Épiphanie pour l'année 2021.

Je donne avis qu'à une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 050 sera présenté pour adoption.

**2.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet du Règlement numéro 051 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Le projet de règlement vise à imposer un taux de droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la valeur excède 500 000 \$.

Je donne avis qu'à une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 051 sera présenté pour adoption.

**2.3 Avis de motion, présentation et dépôt du projet du Règlement numéro 623-1 abrogeant le Règlement numéro 623 décrétant une dépense et un emprunt au montant de cinq cent quarante-six mille dollars (546 000 \$) aux fins de réaliser les travaux de la phase II du projet de circuit piétonnier, patrimonial, culturel et touristique dans la Ville de L'Épiphanie**

*Madame la Conseillère Manon Leblanc*

Le projet de règlement vise à abroger le Règlement d'emprunt numéro 623 en raison de l'abandon du projet tel que défini dans ce règlement.

Je donne avis qu'à une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 623-1 sera présenté pour adoption.

**2.4 Avis de motion, présentation et dépôt du projet du Règlement numéro 341-20 abrogeant le Règlement numéro 297-12-15 imposant une compensation à l'égard des immeubles situés dans le secteur du Domaine des Deux Lacs, afin d'assurer le financement des dépenses encourues pour le drainage et l'entretien des fossés situés dans ce domaine et en établissant les conditions d'administration**

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

Le projet de règlement vise à abroger le Règlement numéro 297-12-15 à la suite de l'adoption de la politique de remplacement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et des eaux de surface.

Je donne avis qu'à une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 341-20 sera présenté pour adoption.

**2.5 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro E-007 décrétant des dépenses et un emprunt pour la phase 2 de la réfection du rang St-Esprit**

*Madame la Conseillère Vicky Robichaud*

Le présent règlement autorise les travaux de réfection du rang St-Esprit pour la phase 2, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus.

Le conseil de la Ville de L'Épiphanie est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 311 030 \$ pour les fins du présent règlement.

Le projet de règlement et l'avis de motion ont été déposés lors de la séance du 21 octobre 2020.

Aucun changement n'a été apporté au projet initialement déposé.

Je propose d'adopter le Règlement numéro E-007, tel que déposé.

*Monsieur le conseiller Stéphane Amireault*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

## **2.6 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 049 relatif aux raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Le règlement vise à régir les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial exploités par la Ville.

Le projet de règlement et l'avis de motion ont été déposés lors de la séance du 21 octobre 2020.

Aucun changement n'a été apporté au projet initialement déposé.

Je propose d'adopter le Règlement numéro 049, tel que déposé.

*Monsieur le Conseiller Michel Martineau*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

## **2.7 Dépôt du certificat attestant de la tenue d'une consultation écrite tenant lieu de demande d'approbation des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro E-004-1 modifiant le Règlement numéro E-004 modifié par la résolution 290-08-2020 décrétant des dépenses et un emprunt pour la réfection du rang St-Esprit et la montée St-Gérard afin de modifier le montant de l'emprunt**

*Monsieur le Maire Steve Plante*

La greffière a déposé le certificat attestant que l'avis d'approbation référendaire pour le Règlement numéro E-004-1.

Le nombre de demandes requis pour que le Règlement numéro E-004-1 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 405. Aucune demande n'ayant été déposée dans le délai de 15 jours, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

## **2.8 Dépôt du procès-verbal de correction du Règlement numéro 045-HAR-002 sur la circulation et le stationnement**

*Monsieur le Maire Steve Plante*

La greffière a déposé un procès-verbal de correction pour le Règlement numéro 045-HAR-002.

**2.9 Résolution demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un report supplémentaire de 9 mois pour assurer la concordance des règlements d'urbanisme au règlement 146-11 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de L'Assomption**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Par sa résolution 27-01-2020, le conseil a demandé, le 28 janvier 2020 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un délai supplémentaire de 9 mois pour l'adoption d'un règlement de concordance au Règlement 146-11. Le délai a été accordé jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020. Cependant, en mars 2020 est survenu la pandémie de COVID-19 qui a entraîné plusieurs enjeux au sein de l'organisation municipale.

Ceci jumelé à un changement à la tête du département d'urbanisme ont apporté des délais dans le traitement du Règlement 146-11.

Pour ces raisons, je propose de demander à nouveau, un report de 9 mois pour assurer la concordance de nos règlements d'urbanisme au Règlement 146-11.

*Monsieur le conseiller Stéphane Amireault*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

**2.10 Résolution demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un report supplémentaire de 9 mois pour assurer la concordance des règlements d'urbanisme au règlement 146-10 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de L'Assomption**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Le Règlement 146-10 de la MRC de L'Assomption est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020. Pour les mêmes raisons citées précédemment, je propose de demander un report de 9 mois pour assurer la concordance de nos règlements d'urbanisme au Règlement 146-10.

*Monsieur le conseiller Stéphane Amireault*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### 3. **ADMINISTRATION**

#### **3.1 Résolution autorisant le paiement des comptes du mois d'octobre 2020 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 007**

*Madame la Conseillère Vicky Robichaud*

Je propose d'autoriser le paiement des factures au montant de 1 803 565,64 \$ et d'approuver le journal des déboursés totalisant des dépenses pour une somme de 900 810,20 \$ incluant des dépenses autorisées en vertu du règlement 007 ainsi que les salaires du mois de juin au montant de 132 353,45 \$.

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

#### **3.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de la Ville depuis le début de l'exercice financier 2020**

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (LCV), la trésorière dépose les états comparatifs.

Le document est disponible pour consultation.

#### **3.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil**

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil déposent annuellement, au conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les 7 membres du conseil ont déposé leur déclaration.

### **3.4 Résolution adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

En novembre, le conseil doit statuer sur le calendrier des séances de l'année suivante. Les séances auront lieu le 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, toujours à 19h30, à l'exception des séances qui doivent être tenues à huis-clos, auquel cas, la séance aura lieu à 16 h 00. Je propose donc les dates suivantes :

|                 |                   |
|-----------------|-------------------|
| 20 janvier 2021 | 14 juillet 2021   |
| 17 février 2021 | 18 août 2021      |
| 17 mars 2021    | 15 septembre 2021 |
| 21 avril 2021   | 6 octobre 2021    |
| 19 mai 2021     | 17 novembre 2021  |
| 16 juin 2021    | 15 décembre 2021  |

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **3.5 Résolution autorisant le paiement de la prime d'assurance biens, responsabilité et automobile du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> novembre 2021**

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

La Ville de L'Épiphanie a autorisé l'Union des Municipalités du Québec à procéder à un appel d'offre en son nom. À la suite de l'analyse des offres déposées, le contrat a été octroyé à BFL Canada. Je propose d'autoriser le paiement de la prime d'assurances de biens, responsabilité et automobile du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> novembre 2021 au montant de 151 224 \$, taxes non-incluses.

*Madame la Conseillère Vicky Robichaud*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **3.6 Résolution autorisant le renouvellement du contrat de service pour les logiciels de gestion des archives, de comptabilité, d'urbanisme, de gestion des requêtes et de services en ligne**

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

Je propose de renouveler les contrats d'entretien et de soutiens des applications de PG Solutions pour l'année 2021 au montant de 36 029,72 \$ taxes incluses. Ce mandat est octroyé de gré à gré.

*Madame la Conseillère Vicky Robichaud*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.



### **3.7 Résolution autorisant la radiation de certains comptes**

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

Je propose de radier les taxes impayées 2017 à 2019 pour les chemins privés pour un montant total de 1590,12 \$.

*Monsieur le conseiller Stéphane Amireault*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **3.8 Résolution autorisant l'affectation de l'excédent de la fosse septique de la Place Desjardins à l'excédent affecté**

*Monsieur le conseiller Stéphane Amireault*

Je propose d'autoriser l'affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'installation septique de la Place Desjardins à l'excédent affecté à cette fin pour les années 2018 et 2019 au montant total de 6 393 \$.

*Madame la Conseillère Manon Leblanc*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **3.9 Résolution modifiant la résolution 357-12-2019 afin d'affecter une dépense au surplus non-affecté**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Je propose de modifier la résolution 357-12-2019 afin d'affecter la dépense d'évaluation du 184-186 rue Notre-Dame au montant de 1 379,70 \$, taxes incluses au surplus non-affecté en remplacement du règlement 623.

*Monsieur le Conseiller Michel Martineau*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

#### 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

##### 4.1 **Résolution octroyant le mandat de service animalier pour les années 2021, 2022 et 2023**

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

La Ville de L'Épiphanie a procédé à un appel d'offres pour les services animaliers. Je propose d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme soit 9266-3749 Québec inc. (Le Carrefour canin) au montant de 39 321,45 \$ taxes incluses.

| <u>Entrepreneurs</u>                      | <u>Prix (taxes incluses)</u> |
|---|------------------------------|
| Carrefour canin de Lanaudière             | 39 321,45 \$                 |
| Société Protectrice des Animaux Régionale | 63 466,20 \$                 |

*Madame la Conseillère Manon Leblanc*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

##### 4.2 **Résolution proposant des modifications au service policier offert par la Sûreté du Québec**

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

La Ville de L'Épiphanie est desservie par la Sûreté du Québec pour les services policiers. Le ministère de la Sécurité publique consulte afin de réformer la Loi sur la police. Le conseil de L'Épiphanie souhaite proposer des modifications afin que les municipalités puissent prendre des ententes avec la Sûreté du Québec ou d'autres corps policiers afin d'obtenir des services supplémentaires contre rémunération.

*Monsieur le conseiller Stéphane Amireault*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

## 5. TRANSPORTS

### 5.1 **Résolution octroyant un mandat de services professionnels pour la révision du concept géométrique de l'intersection de la rue Béram et de la route 341 et ajout d'un stationnement pour la patinoire municipale**

*Monsieur le Conseiller Michel Martineau*

L'intersection de la route 341 et de la rue Béram est un carrefour stratégique pour le domaine des Deux-Lacs. La Ville veut améliorer la configuration afin de permettre une meilleure harmonisation des tous les usages. La patinoire Jacques Demers est très achalandée et est régulièrement utilisée pour plusieurs activités. Le manque de place de stationnement se fait souvent ressentir. Je propose d'octroyer un mandat pour la révision du concept géométrique et l'ajout de stationnement à EFEL Experts-conseils au montant de 9 198 \$ taxes à incluses. Ce mandat est octroyé de gré à gré et est financé par le surplus non-affecté de l'ancienne Paroisse.

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### 5.2 **Résolution octroyant un mandat de services professionnels pour un concept d'aménagement de stationnements, ajout d'une servitude de passage et d'un trottoir à l'intersection de la route 339 et de la rue Leblanc**

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

La Ville de L'Épiphanie souhaite aménager des stationnements au centre-ville. Je propose d'octroyer un mandat pour les concepts de stationnement du 153-155 rue Notre-Dame et du 56 rue Leblanc ainsi que pour l'aménagement du trottoir sur le rue Notre-Dame et l'aménagement d'un accès au stationnement du 153-155 Notre-Dame à EFEL Experts-conseils au montant 10 347,75 \$ taxes à incluses. Ce mandat est octroyé de gré à gré et est financé par le surplus non-affecté de l'ancienne Ville.

*Madame la Conseillère Manon Leblanc*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **5.3 Résolution dénonçant le manque de collaboration et la communication entourant le chantier du ministère des Transports du Québec sur la route 341**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Depuis plusieurs années, la Ville et le MTQ ont travaillé en collaboration afin de réaliser le projet de réfection du tronçon urbain de la route 341. Suite à un changement d'appartenance de bureau régional du MTQ (De Laval aux Laurentides-Lanaudière), il nous a été annoncé que les travaux se feraient sans la contribution financière de la Ville. Par la suite, très peu d'informations concernant le projet ont été partagées avec la Ville. Le projet a été reporté à l'année 2020. En janvier 2020, le responsable du projet nous demande rapidement d'autoriser les plans et les plans de détour.

En l'absence de trottoir à un endroit stratégique, la Ville a tenté de faire modifier les plans de travaux ce qui fut refusé. Au moment de la réalisation des travaux, très peu d'informations ont été communiquées à la population. La Ville a fait les annonces appropriées pour informer les résidents des travaux et détours à venir. Les services d'urgence et le transport scolaire n'ont pas été avisés lors d'un détour majeur (de plusieurs kilomètres) De plus, le détour a été installé 12 heures avant ce qui a été annoncé sans plus d'avertissement.

La Ville de L'Épiphanie déplore le manque de communication et de collaboration avec la direction régionale relativement aux projets majeurs.

La Ville souhaite proposer à la direction régionale, la possibilité de conclure des ententes pour que la Ville de L'Épiphanie se charge de la réalisation des projets de réfection des routes provinciales sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie. Ce type d'entente permettrait une meilleure coordination des travaux et entraves routières sur le territoire. Il permettrait aussi à la Ville de L'Épiphanie de bonifier les projets financés par le MTQ afin de les arrimer avec la planification du développement de la Ville.

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **5.4 Résolution autorisant le dépassement des coûts estimés du contrat d'asphaltage**

*Madame la Conseillère Manon Leblanc*

Le conseil de la Ville de L'Épiphanie a octroyé le contrat de fourniture et de pose d'asphalte à Poitras Asphalte / Pavage du nord au montant de 20,95 \$ le mètre carré pour un montant estimé de 81 896,70 \$. Des travaux supplémentaires ont été requis des chemins de détours par le rang de la Cabane-Ronde pour les camions qui ont abîmé la chaussée. Je propose d'autoriser la dépense supplémentaire de 14 327,55 \$.

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

## **6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Résolution octroyant un mandat d'entretien horticole**

*Madame la Conseillère Manon Leblanc*

Je propose d'octroyer le mandat d'entretien horticole de 26 sites de la Ville de L'Épiphanie à Sylvie Fullum au montant de 19 626,28 \$ taxes incluses. Ce mandat est octroyé de gré à gré.

*Monsieur le Conseiller Michel Ouellet*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

## **7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **7.1 Résolution relative à la demande de dérogation mineure #2020-014 sur le lot 5 458 594 au 116-118, place Carignan**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure visant à autoriser une entrée charretière et une aire de stationnement de 9,62 m de largeur et empiétant de 35,53 % (4,16 m) devant la façade principale de la résidence alors que les normes prévues sont de 7 m de largeur maximum et qu'un seul empiètement vis-à-vis la façade principale correspondant à la section habitée du bâtiment de 15 % maximum de cette façade est autorisé pour une entrée charretière et une aire de stationnement d'une habitation bifamiliale isolée située sur le lot 5 458 594 au 116-118, place Carignan. À la suite de la recommandation négative du CCU, je propose de refuser la demande #2020-014.

*Monsieur le Conseiller Michel Martineau*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **7.2 Résolution relative à la demande de dérogation mineure #2020-022 sur le lot 5 780 967 au 24, rue du Couvent**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant l'ajout d'une quatrième entrée charretière pour donner accès à une aire de stationnement alors que la norme prévue est d'un maximum de 3 entrées charretières pouvant donner accès à un stationnement en zone commerciale situé sur le lot 5 780 967 au 24, rue du Couvent. À la suite de la recommandation négative du CCU, je propose de refuser la demande #2020-022.

*Monsieur le Conseiller Michel Martineau*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **7.3 Résolution relative à la demande de dérogation mineure #2020-024 sur le lot 2 363 406 (rue Poitras) et le lot 2 363 415 (rue du Soleil)**

*Monsieur le Conseiller Michel Martineau*

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant un échange du lot 2 363 406 (rue Poitras) contre le lot 2 363 415 (rue du Soleil) visant à créer deux nouveaux terrains réguliers constructibles de 45,72 m de largeur par 30,48 m de profondeur (1 393,5 m<sup>2</sup>) et de 54,87 m de largeur par 27,43 m de profondeur (1 505,08 m<sup>2</sup>) alors que les normes prévues sont de 50 m de largeur, 60 m de profondeur et 4 000 m<sup>2</sup> de superficie pour un terrain non-desservi non-riverain situé à l'intérieur d'un corridor riverain.

À la suite de la recommandation positive du CCU je propose d'autoriser la demande #2020-024 aux conditions suivantes :

↳ Une demande de permis pour une nouvelle installation septique desservant le 616, rue Poitras devra être déposée. Cette nouvelle installation septique devra être sur le même terrain que la résidence concernée ;

↳ L'installation septique existante pourra être raccordée à un nouveau bâtiment construit en bordure de la rue du Soleil à la condition qu'un technologue ou ingénieur compétent en la matière approuve, par un rapport signé et scellé, cette option. À défaut, l'installation septique désuète devra être démantelée et le sol devra être décontaminé ;

↳ Une demande de permis de lotissement afin que chacune des deux propriétés soient constituées d'un seul et unique lot doit également être déposée.

↳ L'ensemble des autres dispositions des règlements d'urbanisme municipaux devront être respectées pour tout projet de construction futur sur les nouveaux terrains créés.

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **7.4 Résolution relative à la demande de dérogation mineure #2020-025 sur les lots 6 252 664 et 6 252 666 au 110, place Melançon et 141, rue Charpentier**

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure visant à autoriser une allée d'accès et allée de circulation unidirectionnelle de 4,6m de largeur donnant accès à un projet intégré projeté alors que la norme prévue est que seule une allée bidirectionnelle d'au moins 6m de largeur peut desservir un projet intégré situé sur les lots 6 252 664 et 6 252 666 au 110, place Melançon et 141, rue Charpentier. À la suite de la recommandation négative du CCU, je propose de refuser la demande #2020-025.

*Monsieur le Conseiller Michel Martineau*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

## **7.5 Résolution autorisant un mandat de services professionnels pour l'analyse de l'armature commerciale**

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

Dans le cadre de la planification des différentes fonctions pour l'élaboration du plan d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie, je propose d'autoriser ce mandat. Si les coûts ne sont pas défrayés par CIENOV, je propose d'autoriser le paiement d'un montant maximal de 12 877,20 \$ taxes incluses et de financer cette dépense au surplus non-affecté.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Résolution autorisant l'accréditation des organismes pour l'année 2021**

*Madame la Conseillère Manon Leblanc*

En raison de la pandémie actuelle, les activités des organismes locaux ont été grandement ralenties ou complètement arrêtées. Afin de faciliter la tâche à ces organismes, je propose de renouveler systématiquement les accréditations de l'année 2020 bien que cela contrevienne à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

*Monsieur le conseiller Stéphane Amireault*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

### **8.2 Résolution autorisant l'octroi de mandat de fourniture et d'installation de matériel audiovisuel pour l'église**

Ajourné

## **9. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION DU CONSEIL**

### **9.1 Lettre ajustement de l'aide financière pour la pandémie de COVID -19**

*Monsieur le Maire Steve Plante*

La Ville de L'Épiphanie a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation corrigeant à la hausse le montant octroyé pour lutter contre la pandémie de COVID-19 de 25 561 \$.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

En absence du public, la greffière fait la lecture des questions posées par écrit.

Madame Lison Lalancette voudrait savoir ce que la Ville prévoit faire pour régler le problème de vitesse sur la rue de L'Église. Elle ajoute qu'elle n'est pas la seule à s'en plaindre et que c'est dangereux que quelqu'un se fasse heurter.

*Monsieur le Maire Steve Plante répond qu'il va transférer la demande à la Sûreté du Québec et que le comité de transport y portera une attention particulière.*

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Madame la Conseillère Manon Leblanc*

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, je propose d'ajourner la séance au mardi 24 novembre à 16 h 00.

*Madame la Conseillère Dona Bouchard*

J'appuie cette proposition.

*Monsieur le Maire Steve Plante*

Adopté à l'unanimité.

Il est 19 h 55.